

**zonage d'assainissement des communes
de Estos et Précilhon**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique concernant le zonage d'assainissement des communes de Estos et Précilhon pour une durée de 15 jours **du 29 août 2018 au 12 septembre 2018 inclus**. Cette enquête se tiendra en mairie de Précilhon, siège principal de l'enquête, et en mairie de Estos.

L'enquête publique porte sur la détermination, en application de l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales des zones d'assainissement collectif où la collectivité est tenue d'assurer la collecte et le traitement des eaux usées domestiques et les zones relevant de l'assainissement non collectif où elle est tenue d'assurer le contrôle des installations individuelles autonomes.

Le Syndicat d'Assainissement de l'Escou est la collectivité responsable de ce projet. Au terme de l'enquête et au vu de ses enseignements, le Comité Syndical du Syndicat statuera sur ce projet de zonage

Tout renseignement sur le projet peut être obtenu auprès de M. Didier LOUSTAU, Président du Syndicat, Mairie de Goes – 64xxx GOES -

L'Autorité Environnementale a dispensé le projet de zonage d'assainissement d'une évaluation environnementale par deux décisions du 1er août 2018 concernant chacune des deux communes.

Monsieur Jean-Luc ESTOURNES, cadre territorial retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Pau.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté pendant la durée de l'enquête :

1°) en version papier aux jours et heures d'ouverture en mairie de :

- Estos : les *lundi de 14 à 18 h, mercredi de 14 à 17 h, vendredi de 8h30 à 11h30*

- Précilhon : les *mardi de 9h à 12h et de 14h à 18h, mercredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30, jeudi de 9h à 12h, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.*

2°) sur le site internet www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr, page d'accueil, enquêtes publiques

3°) en version numérique, au siège du Syndicat où un poste informatique sera mis à disposition du public à cet effet.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra exprimer ses observations ou propositions :

1°) soit en les consignant sur les registres ouverts à cet effet en mairies de Estos et Précilhon aux jours et heures d'ouverture précités,

2°) soit en les adressant par écrit à l'attention du commissaire enquêteur en mairie de Précilhon, par voie postale (1 rue Paralé, 64400 Précilhon), ou par courrier électronique à l'adresse suivante : siaescou64400@gmail.com

3°) soit directement auprès du commissaire-enquêteur, par oral ou par écrit, lors de ses permanences qui se tiendront le 12 septembre 2018:

- - mairie de Précilhon de 9h à 12h .
- - en mairie de Estos de 14h à 17h.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra, dans un délai d'un mois, son rapport et ses conclusions qui seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, sur le site de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, au siège du Syndicat de l'Escou et en mairies de Estos et Précilhon.